

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/04/67

Objet : 67 - Marché n° VN23003- Spectacles pyrotechniques : Fourniture, organisation et tir de feux d'artifices

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par La société LOCATECH ARTIFICE SARL SLAM COMMUNICATION,

Décide

- De signer le marché n° VN 23003- Spectacles pyrotechniques : Fourniture, organisation et tir de feux d'artifices, avec la société LOCATECH ARTIFICE SARL SLAM COMMUNICATION, domiciliée à La herrerie 50200 SAUSSEY
 - **Durée de l'accord cadre** : période initiale 1 an, reconduit tacitement 3 fois.
 - **Montant des prestations** : Accord cadre avec maximum 22.000€ HT par an.

Le contrat prend effet à compter de sa date de notification de l'accord cadre.

Fait à Vire Normandie, le 20 avril 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230420-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Affichage : 20/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

